



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES

SERVICE : Ressources Humaines - Formation **SEANCE DU** : 24 juin 2024

DELIBERATION N° : 7

RAPPORTEUR : Madame Véronique RAVON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes, et son article L 332-8,

Suite à la mutation de notre directrice de la médiathèque, il est nécessaire de la remplacer. Une publicité du poste a été réalisée dès l'annonce de son départ.

Ainsi il est proposé de créer un emploi à temps complet au grade d'assistant de conservation principal 1ère classe, afin de permettre un recrutement sur ce grade de catégorie B, en complément de l'emploi laissé vacant sur le grade d'origine de notre directrice (bibliothécaire principal). Ce dernier sera supprimé après avis du Comité social territorial.

Suite à la mutation d'une agent de bibliothèque secteur adultes (adjoint du patrimoine) à compter du 1er juillet 2024, une publicité du poste a été réalisée dès l'annonce de son départ. Il est nécessaire de créer un emploi au grade de la personne qui va lui succéder. Celle-ci occupe le grade d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe. Etant également une mutation, son arrivée est envisagée pour le 1er septembre 2024, si sa collectivité l'accepte.

D'autre part, la commune a proposé deux agents à la promotion interne au grade d'agent de maîtrise suite à la réussite de leur examen professionnel. L'un occupe les fonctions de responsable des affaires scolaires (fonction permettant l'accès à ce grade), et l'autre sera amené à remplir des fonctions correspondant à ce grade.

Leur nomination ne pourra intervenir qu'après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C (gérée par le centre de gestion 54).

Au service des affaires scolaires, un agent titulaire sur un poste à 15h hebdomadaires verra son temps de travail augmenter (25h15) à la rentrée scolaire avec des missions supplémentaires au restaurant scolaire. Il est donc proposé d'augmenter son temps de travail en conséquence (annualisation).

Par ailleurs, suite à la délibération relative au Projet Educatif Du Territoire (PEDT) créant les emplois nécessaires au service des affaires scolaires (services périscolaires), 2 agents passeront en Contrat à Durée Indéterminée suite à des CDD (absence de fonctionnaires postulant sur ces emplois) à temps non complet (10h15 et 4h hebdomadaires).

Il est à noter que, concernant les services liés au temps scolaire, notre protocole d'accord RTT permet l'annualisation du temps de travail de ces agents, si besoin.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Grade	Nombre de postes créés et temps de travail	Date de création	Service(s)
Assistant de conservation principal 1ère classe	1 temps complet	01/07/2024	Médiathèque
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1 temps complet	01/07/2024	Médiathèque
Agent de maîtrise	2 temps complet	01/09/2024	Affaires scolaires Services techniques Gardiens
Adjoint d'animation	1 temps non complet (25h15 hebdomadaires)	01/09/2024	Affaires scolaires
Adjoint technique CDI	1 temps non complet (10h15 hebdomadaires)	01/09/2024	Affaires scolaires
Adjoint d'animation CDI	1 temps non complet (4h hebdomadaires)	01/09/2024	Affaires scolaires

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 13 juin 2024.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer un emploi à temps complet au grade d'assistant de conservation des bibliothèques principal 1ère classe, pour occuper la fonction de directrice de la médiathèque, à compter du 1er juillet 2024 ;
- de créer un emploi à temps complet au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, pour occuper la fonction d'agent des bibliothèques secteur adultes, à compter du 1er juillet 2024 ;
- de créer deux emplois à temps complet au grade d'agent de maîtrise, dans le cadre des promotions internes 2024, à compter du 1er septembre 2024 ;
- de créer un emploi à temps non complet, 25h15 hebdomadaires, au grade d'adjoint d'animation (en lieu et place d'un poste à 15h hebdomadaires) ;
- d'approuver la transformation (de droit) en Contrat à Durée Indéterminée de deux CDD du service affaires scolaires (10h15 hebdomadaires et 4h hebdomadaires);

- de modifier le tableau des emplois en conséquence;

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal : Chantal MARTIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Magali RAIK, Mme Stéphanie LIIRI, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Dominique BERNIER, M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, M. Rémi NOEL, Mme Sandrine LAVAL, M. Patrick PECHINE, Mme Mireille HINZELIN, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, M. Didier GOIRAND, Mme Chantal MARTIN, Mme Claude LOMBARD, M. René BURTE, M. Jean PATRAS

ETAIENT ABSENT(ES) :

M. Axel FRANCOIS, M. Christian REGNIER, M. Claude VAUTHIER

AVAIENT DONNE POUVOIR :


M. Xavier DUSSAULX donne procuration à M. Pierre BOILEAU
Mme Marie ROCHON donne procuration à Mme Véronique RAVON
Mme Aurélie MOTEL donne procuration à Mme Sophie MERCIER
M. Benoît PICARD donne procuration à Mme Claudine BLAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

NOTA -

Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2024

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire

M. Pierre BOILEAU